

Dossier



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO/ASPE-L8

Objet : Dossier de déclaration
Accord immédiat
P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration

CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE
Direction des Routes, des Transports et des
Constructions
Direction des Routes Départementales
Division des Investissements Routiers – Secteur
Est
32 rue de Lunéville – BP 80429
57404 SARREBOURG CEDEX

Metz, le 31 janvier 2013

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Remplacement de l'ouvrage hydraulique n° SB 164 situé sur la RD 91 à FRIBOURG.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 22 janvier 2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00003
- Dossier réalisé par : Conseil Général de la Moselle

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Fribourg où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION


CHANTAL BICHLER



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER 
Tél : 03 87 23 70 84
Télécopie : 03 87 24 31 72
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr
Réf. : FF/MO/ASPE-L8

Monsieur le Maire
Mairie de Fribourg
51 Rue Principale
57810 FRIBOURG

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement

Metz, le 31 janvier 2013

PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Remplacement de l'ouvrage hydraulique n° SB 164 situé sur la RD 91 à FRIBOURG.

Ce dossier a été déposé par : Conseil Général de la Moselle

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2013-00003** en date du 31 janvier 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION



CHANTAL BICHLER